

## L'éolien dans la prochaine PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie)

Après la PPE 2020-2028 de Madame Borne <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041814432>, une **PPE 2023-2035** se profile début 2025, couplée à une actualisation de la **SNBC** (Stratégie nationale bas carbone) et à une **SDMP** (Stratégie de développement de la mobilité propre).

Une concertation sur cette PPE 3 « *visant à recueillir les avis de chacun* », vaguement garantie par la Commission nationale du débat public (CNDP) est engagée **jusqu'au 15 décembre**.

- Elle est accessible par le lien <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/comment-participer>
- Vous trouverez les principaux dossiers au lien <https://concertation-strategie-energie-climat.gouv.fr/les-grands-enjeux-de-la-ppe-3> :

### Les grands enjeux de la PPE 3

Partager la page



### Télécharger :

[Projet de programmation pluriannuelle de l'énergie n°3](#) ↓

PDF - 3.98 Mo

[Annexe PPE transport – Projet de Stratégie de développement des mobilités propres](#) ↓

PDF - 27.9 Mo

[Fiches thématiques énergie - PPE 3](#) ↓

PDF - 20.77 Mo

Parmi les Fiches thématiques, une fiche sur l'éolien terrestre

**GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**SFEC** Fiches thématiques  
énergie

L'objet de cette fiche est de rassembler différentes fiches explicatives sur chaque filière énergétique présente dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et leurs enjeux.

**Sommaire :**

Fiche thématique n°1 : L'éolien en mer	2
Fiche thématique n°2 : L'éolien terrestre	13
Fiche thématique n°3 : Le photovoltaïque	19

### 1er étonnement :

En amont de ces trois programmations, censé les chapeauter, il existe un **PNACC** (Plan national d'adaptation au changement climatique, sur lequel le public est spécifiquement consulté jusqu'au 27 décembre <https://consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr/>

A lecture des projets cependant on ne discerne pas de cohérence ni de subordination entre ces différentes programmations.

### 2ème étonnement :

L'article L 100-1-A du Code de l'Énergie prévoit que la PPE passe par une Loi. Or tout donne à penser que le ministère veut la faire passer par un simple décret, après une vague consultation du public qui a commencé début novembre.

Ainsi, le pouvoir réglementaire se substituerait à la représentation nationale, comme en 2020 où cela avait été justifié par l'épidémie du Covid, mais cette fois sans la moindre justification.

### 3ème étonnement :

Les objectifs de consommation finale d'énergie (mix total) pour 2030 puis 2035 sont flous, tantôt 1243 TWh tantôt 1381 TWh.

Des niveaux irréalistes de toutes les façons (2022 : 1556 TWh).

Pire : ils ne sont pas répartis par secteurs (bâtiment, transports, industrie, agriculture), pas même en fourchettes : est-ce cela une programmation ?

### 4ème étonnement :

Le projet de PPE prévoit une électrification intense des usages de l'énergie, faisant passer la production d'électricité de 500 TWh en 2023 dont 29% d'EnR à 600 TWh en 2030 dont 38% d'EnR puis à 700 TWh en 2035 dont 44% d'EnR.

Chacun sait que c'est irréaliste, tant en niveaux qu'en % : serait-ce pour donner du grain à moudre aux opérateurs éoliens et solaires ?

Le projet de PPE n'a aucune composante économique, et ne fournit pas au public une donnée essentielle : les coûts complets de production de chaque source.

### **Alors, quid pour l'éolien terrestre ?**

Le projet de PPE prévoit un quasi doublement, passant le capacitaire installé de 23 GW en 2023 à 40 voire 45 GW en 2035.

Deux observations :

1. Le projet de PPE ne respecte pas la parole donnée en 2022 à Belfort par le Président de la République  
<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/02/10/repandre-en-main-notre-destin-energetique>  
de limiter le parc éolien terrestre français à 37 GW en 2050.
2. Le ministère veut engager 2GW par an en oubliant de prendre en compte les projets déjà autorisés, ceux qui seront construits avant 2027 et qui représentent **13 GW**.

Le ministère cache ces 13 GW, qui sont incontestables <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-eolien-deuxieme-trimestre-2024-0> au fond de son site internet.

Ainsi, le ministère n'a qu'un projet pour la France : soutenir à tout prix la filière éolienne. Les optimistes penseront plutôt que l'Etat est capable de lancer et de soutenir une filière, à base de subventions, mais qu'il est incapable de l'arrêter, faute de l'avoir prévu à l'avance.

Conséquence pratique : nos campagnes continueront d'être défigurées, les riverains seront plus nombreux à souffrir, des espèces protégées seront impactées, et les consommateurs français continueront de payer dans leurs factures les subventions et les renforcements des réseaux électriques.

Quant à l'**éolien marin**, le projet de PPE prévoit l'érection d'une trentaine de centrales flottantes gigantesques (500 MW pièce) au large de nos côtes, en plus de celles déjà exploitées ou en cours de construction.